

16. Evaluer la politique et les pratiques périnatales.

En France, le système d'information dans le domaine de la santé périnatale est très pauvre en comparaison à d'autres pays européens. Le projet Peristat a permis de définir un certain nombre d'indicateurs recommandés à l'échelon national pour chaque pays européen. Cependant, la France ne peut fournir en routine qu'un nombre limité de ces indicateurs.

A l'échelon national, un système d'information basé sur les certificats de santé dit du 8e jour sur le PMSI et sur une enquête nationale périnatale à intervalle régulier permettrait certainement d'améliorer la situation, mais ne pourrait pas répondre à tous les besoins comme l'étude spécifique de certaines pratiques ou pathologies et l'étude des résultats à long terme (handicap).

Il faut de plus noter qu'un tel système repose sur la participation de nombreux groupes (instituts, directions nationales, de très nombreux médecins sans compter les 100 départements). Il ne peut se pérenniser que si chacun de ces groupes y trouve des intérêts clairement identifiables.

Dans le domaine de l'évaluation et des politiques dans le domaine périnatal, il faut noter que les collectes de données respectent deux principes essentiels, recueil sur une base populationnelle et à partir de 22 semaines d'âge gestationnel.

Cette évaluation doit être menée à plusieurs niveaux : national, régional, et au niveau des réseaux. Les principaux outils pour mener cette évaluation sont :

- les certificats de santé de l'enfant,
- les certificats de décès,
- le PMSI,
- l'enquête nationale périnatale,
- les dossiers partagés au sein d'un réseau (par exemple AUDIPOG).

Chacun de ces outils a ses limites et ses contraintes. La création d'un observatoire épidémiologique en périnatalité ou son équivalent au sein des institutions existantes (INVS, DREES) pourrait permettre de mieux garantir la cohérence.

L'évaluation des pratiques devrait faire partie des priorités de recherche (Cf Infra) et il pourrait être demandé à l'ANAES de faire des recommandations sur certaines pratiques (surveillance des grossesses à bas risque, durée de séjour ...).